



Maison des Jeunes et de la culture de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
inscription@mjcpresles.fr

SAISON 2023-2024 Adulte

Fiche d'adhésion pour la saison
A régler avec le premier atelier choisi

Montant de l'adhésion annuelle à la MJC pour la saison 2022-2023 : **12€**

Mr/Mme/Mlle/Nom : Prénom(s)

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : Ville

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse mail (**en caractères d'imprimerie SVP**) :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom, Prénom N° Téléphone :

Par son inscription, l'adhérent s'engage à :

- Régler son adhésion **12€ dès l'inscription** à un atelier,
- Participer à une ou plusieurs activités,
- Respecter les statuts et le règlement intérieur,
- Respecter les consignes de sécurité et de santé.

Toute année commencée est due en entier. En cas d'absence pour quelque raison que ce soit ou de départ en cours d'année, l'adhésion et la cotisation restent la propriété intégrale de la MJC de Presles.

Les ouvertures d'ateliers sont calquées sur le calendrier scolaire.

Date et signature, précédé de la mention « *Lu et approuvé* » :

Date..... Signature.....



Maison des Jeunes et de
la culture de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
www.mjcpresles.fr

SAISON 2023-2024

Adulte

Fiche de cotisation

Atelier : DESSIN JEUDI

Centre culturel

Deux jeudis par mois de 19H45 à 21H45 les 14 et 28/09, 5 et 19/10, 9 et 23/11, 7 et 21/12, 11 et 25/01, 11 et 25/02, 7 et 21/03, 4 et 25/04, 16 et 30/05, 13 et 27/06.

L'atelier débute le 14 septembre

Cette fiche de cotisation doit être accompagnée de ces deux fiches : adhésion et droit à l'image.

Mr/Mme/Mlle/ Nom : Prénom

Tarif	Montant tarif plein	200 €	Adhésion annuelle à régler une seule fois	12€
	Montant tarif réduit	180€	Adhésion annuelle à régler une seule fois	12€

L'adhésion 12€ est à régler à l'inscription, 1 seule fois pour la saison, en complément de la cotisation. Si vous l'avez déjà réglée avec la cotisation d'un autre atelier vous n'avez pas à la payer une seconde fois

Je règle en une fois (cocher d'une croix votre choix)	
Par chèque	En chèque vacances (Participation aux frais 5€ à régler par chèque)

OU

En trois fois par chèques (cocher d'une croix votre choix)	

Je m'engage à régler ainsi :	Adhésion à la 1ère inscription	A l'inscription	2 ^{ème} montant au 1 ^{er} /01	3 ^{ème} montant au 31/03
Tarif plein	12€	80 €	60 €	60 €
Tarif réduit	12€	60€	60€	60€

L'adhésion 12€ est à régler à l'inscription, 1 seule fois pour la saison, en complément de la cotisation. Si vous l'avez déjà réglée avec la cotisation d'un autre atelier vous n'avez pas à la payer une seconde fois.

Nom et prénom de l'émetteur des chèques :

Toute année commencée est due en entier. En cas d'absence pour quelque raison que ce soit ou de départ en cours d'année, l'adhésion et la cotisation restent la propriété de la MJC de Presles. Les ouvertures d'ateliers sont calculées sur le calendrier scolaire.

Date et signature, précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Date Signature



Maison des Jeunes et de la culture de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
inscription@mjcpresles.fr

Saison **2023/2024**

DROIT A L'IMAGE

AUTORISATION D' ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION D'IMAGES ET VIDEOS

Je soussigné,

Adresse :

Code Postal : Ville :

autorise l'association MJC de Presles, 78 rue Pierre Brossolette 95590 Presles, à photographier et filmer l'enfant (Nom, prénom) dans le cadre des différents ateliers et événements que l'association organise.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site Internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association MJC de Presles qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »:

Date..... Signature.....

Liste de matériel

Cours de Dessin

Obligatoire :

- Fusain « petit buisson » et/ou « moyen buisson ».
- Mines graphite (HB, 2B, 6B).
- Mines de plomb (B, 4B, 8B).
- Craies « Conté » (Sépia, Terre de Sienne, Noir, Blanc)
- Critériums 0,5 et 0,7.
- Encre de Chine.
- Encres de couleur (primaires Cyan + Magenta + Jaune).
- Gomme normale.
- Gomme « Mie de Pain ».
- Pinceaux ronds Petits gris (3-4 tailles différentes).
- Papier A4 90g (type machine).
- Papier Canson A4 180g et 315g.
- Bloc papier 180g env. au format A5.
- Papier au format Raisin 180g et 290g (env).3 couleurs : Blancs (x3 minimum), Beige-orangé (x1 minimum) et Gris (x1 minimum).
- Carnet de croquis A6 à spirales minimum 120g.

Facultatif :

- Aquarelles
- Pinceaux ronds Martre rouge ou équivalent (3 tailles différentes).
- Pinceaux « filets » (2 tailles).
- Pinceaux « trainard » : 1 Mangouste et 1 Soie de porc
- Pinceaux plats courts (2 tailles).
- Pinceaux plats longs (2 tailles).

Il se peut que d'un cours à l'autre, je demande d'apporter un matériel ne figurant pas sur la liste.